

pouvant occuper en Angleterre, dans la politique et dans la société, une situation éminente et enviable, s'en va, d'abord dans une pauvre colonie comme la Rhodésie, ensuite dans un pays neuf comme le Canada, accomplir l'œuvre, exécuter la pensée de celui qui a été son prophète.

Et si lord Grey n'était pas gouverneur-général, — de même que je m'incline devant la sincérité de M. Leacock, devant le zèle du colonel Denison, — j'admèrerais profondément le patriotisme et le dévouement de lord Grey à ses idées.

LA TRADITION CONSTITUTIONNELLE

Mais puisque les aviseurs légaux de Son Excellence, oubliant la tradition d'Edward Blake, oubliant la tradition de John-A. Macdonald, négligent de rappeler à Son Excellence qu'elle n'a pas plus le droit de faire ici de la politique impérialiste que Sa Majesté Édouard VII n'a le droit de faire de la politique d'aucune sorte dans le Royaume-Uni, il faut bien que nous, du peuple, nous, de la foule, élevions la voix pour dénoncer les intrigues et la lâcheté des parlementaires et faire entendre la voix du peuple à l'oreille des gouverneurs.

Lord Grey ne fera jamais de coup d'état; mais depuis qu'il est ici, — depuis surtout que le ministère Asquith, après avoir un instant cherché à secouer le joug des idées chamberlainistes, s'y rattache quant à la question de défense, afin d'éviter, s'il est possible, d'aborder la question du tarif; — depuis deux ans, lord Grey a plus travaillé pour le triomphe de l'idée impérialiste, pour l'introduction de la politique dont nous voyons poindre les débuts, que quelque politicien qui soit dans toute l'étendue du Canada.

Comment a-t-il travaillé? A Rideau Hall comme à la citadelle de Québec, dans la maison de lord Strathcona comme dans la maison qu'il occupe à Toronto, comme partout où il va, s'intéressant aux questions sociales, offrant à chacun une parole aimable, tendant une main cordiale, désarmant les méfiances, s'adressant aux directeurs de collègues, aux journalistes, aux financiers susceptibles d'être tentés par une décoration, employant vis-à-vis de chacun l'argument qui trouve le plus vite le chemin du cœur, du cerveau ou de la vanité. — lord Grey a mené, depuis deux ans, dans les cercles politiques mais surtout dans les cercles sociaux,

une campagne active, sans relâche, en faveur de la politique de M. Chamberlain et surtout en faveur de l'organisation de la défense impériale.

LA VOLONTE DU PEUPLE

Mais au-dessus du Gouverneur, au-dessus du premier ministre, au-dessus du leader de l'opposition, au-dessus même du parlement, — puisque le parlement, le gouverneur et la constitution même en dépendent, — il y a la volonté populaire; et je dis que le parlement, même à l'unanimité, n'a pas le droit de voter une loi comme celle-ci sans avoir obtenu l'assentiment du peuple.

En 1904, est-ce cette politique de défense navale, est-ce le principe de la participation du Canada à toutes les guerres de l'Empire que sir Wilfrid Laurier faisait triompher au Canada?

Non !

Que présentait-il au peuple en 1904? Son attitude à la conférence de Londres, le discours du 15 avril 1902, que je vous ai lu tantôt, où il dénonçait comme un crime la politique qu'il veut nous imposer aujourd'hui.

En 1908, quel est le principe qui triomphait encore avec sir Wilfrid Laurier, — dans la mesure où le peuple s'est préoccupé de cette question? C'est encore le principe de l'autonomie, que les représentants du gouvernement canadien revendiquaient à Londres, en 1907, avec la même énergie qu'en 1902.

Et depuis 1907 — avant comme pendant et après le péril allemand — jusqu'à sept jours avant l'introduction de ce bill, toujours nous avons entendu la même voix charmeresse moduler ses accents, tantôt au diapason nécessaire pour endormir les consciences d'Ontario, tantôt revenant vers sa "chère vieille province" de Québec. Dans un seul de ces moments, à travers la plus souple, la plus délicate, la plus harmonieuse de ces modulations, avez-vous jamais saisi le moindre accent, le moindre parole qui ressemblât à celles que je vous ai lues tantôt?

L'OEUVRE DE M. LAURIER

Lorsque dans cette salle même, au mois d'octobre 1908, sir Wilfrid Laurier est venu vous demander un nouveau témoignage de confiance et qu'il vous disait: "Laissez-moi terminer mon œuvre", vous a-t-il dit que la fin de cette œuvre serait de détruire tout ce qu'il avait encensé, de brûler les dieux qu'il avait adorés, de détruire l'œuvre et la mémoire, — je ne dirai pas de Papineau et des hommes de